



DONNÉES DE SÉCURITÉ



OX-BOND SE 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Ox-Bond SE 1
Référence commerciale : RE01004

1.2. Utilisation de la substance/préparation

OX-BOND SE 1 est un adhésif amélo-dentinaire automordançant monocomposant photopolymérisable.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :
Irritation de la peau. 2, H315 Provoque une irritation de la peau
Irritation des yeux. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Peau SENS1, H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

2.2. Éléments d'étiquetage



Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Diméthacrylates modifié, méthacrylates, esters phosphoriques, catalyseurs, stabilisants

Composant contribuant au danger :

Nom : Methacrylates
Index n° 607-134-00-4
CE n°
Classification (Règlement CLP): GHS07, H315, H319, H317

Nom : Esters Phosphoriques

Index N° :

Classification (règlement CLP) : GHS05, H314

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales: Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, qui peut être causée par le produit

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau et au savon

En cas de projection dans les yeux :

rincer abondamment à l'eau avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Air frais.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

CO2, poudre, eau pulvérisée

Équipement de protection :

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Ne pas inhaler les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer un apport d'air frais dans les locaux fermés

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Respectez la réglementation locale. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Les méthodes de nettoyage :

Essuyer avec un matériau absorbant.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions.
Maintenir le bouchon bien fermé. Utiliser le produit dans un espace bien aéré.
Maintenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de prévention contre les charges électrostatiques.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



OX-BOND SE 1

7.2. Stockage

Conserver le produit dans son flacon d'origine et hermétiquement fermé dans un espace frais, sec, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil ; à l'écart des denrées alimentaires.

Température de stockage < 25°C

Prendre connaissance des règles techniques pour les liquides inflammables (TrbF 110). Classification de stockage : 3A (liquides inflammables)

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'écart de la chaleur et le feu. Prendre des mesures pour éviter la charge électrostatique

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Cas n°
Nom :
VLEP :
Classification

8.2. Contrôle de l'exposition

• Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures de protection et d'hygiène:
Les mesures habituelles de précaution à respecter lors de la manipulation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des aliments et boissons. Éviter le contact avec les yeux ou la peau

- a) Protection respiratoire : Protection nécessaire en cas de vapeurs / aérosols (Filtre A)
- b) Protection des mains : utiliser des gants
- c) Protection des yeux : lunettes de protection recommandées
- d) Protection de la peau : Mesure d'hygiène normale

• Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir Rubrique n°12

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Caractéristique (alcool)

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : ca.1.5
Point/intervalle de fusion : n.a.
Point/intervalle d'ébullition : n.a.

Point d'éclair : n.a.
Propriétés explosives : Basse :
Haute :
n.d.
Pression de vapeur : 1.20 g/cm3
Densité relative : Solvants organiques : ethanol
Solubilité / Miscibilité dans : Eau : Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : NA
Viscosité : NA
Densité de vapeur : NA
Taux d'évaporation : NA
Teneur en solvants: NA
Contenu de solides: Aucun

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) :
Température de décomposition (en C°) : NA
Température d'auto-inflammation (en C°) :
Conductivité : NA

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil

10.2. Matières à éviter

Les amines, les composés peroxydes, initiateurs de polymérisation, acides, bases, agents oxydants.

matériaux inapproprié pour l'utilisation du produit : matières plastiques, caoutchouc.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réactions allergiques suite à exposition chronique possibles.

Toxicité aiguë:

LD50 (oral) rat 5050 mg/kg

Irritations primaires:

Peau: irritant
Yeux: irritant
Inhalation : Légère irritation des muqueuses. À haute concentration :
Ivrresse, maladie
Ingestion: Toxicité possible en cas d'ingestion. En grande quantité :
Ivrresse maladie.
Sensibilisation : Aucune

Réactions allergiques:

Réaction allergique aux méthacrylates possible après exposition chronique à long terme.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



OX-BOND SE 1

Informations complémentaires:

Les réactions allergiques aux méthacrylates après l'exposition à long terme sont possibles. Lorsque utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a pas d'effets nocifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale :

Biodégradable. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Indice de pollution de l'eau :

WKG = 1 (Substance légèrement polluante)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier ADR / RID :

Transport maritime IMDG / OMI :

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux. Les différences en vigueur dans les autres pays ne sont pas pris en compte.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Dispositif médical de classe IIa selon la directive CE 93/42/CEE.

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.